



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 janvier 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 février 2004

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisition
BOUDREAULT - secteur 4 : Les Brizeaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2004

DELIBERATION D20040018

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Chemin Communal du III Millénaire, par délibération du 28 novembre 2000, il a été décidé d'acquérir de Madame Lucette BOUDREAULT, une parcelle de terrain à NIORT, issue de la parcelle cadastrée section V n° 11 d'une superficie de 71 a 84 ca. La superficie exacte de la parcelle cédée devait être déterminée ultérieurement par géomètre.

Le bornage ayant eu lieu, la superficie exacte déterminée par le géomètre, et le nouveau numéro de Cadastre sont les suivants, sur la Commune de NIORT :

- section V n° 66 pour une superficie de 50 m².

En conséquence, les prix et indemnités mentionnés dans la délibération précitée basés sur l'avis du Domaine (0,23 €/m²), sont devenus :

- une indemnité principale d'un montant de 11,50 €,
- une indemnité de remploi de 15 % soit 1,72 €,
- une indemnité d'éviction due au GAEC de la Sergenterie, exploitant du terrain d'un montant de 17,32 €.

soit un montant global pour cette opération de **30,54 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles conditions de cette acquisition liées au bornage des emprises,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts - # 01986 – 8200 – 3014 – 8231 – 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)